

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 JUIN 2023

N° VILLE\_2023DL071

**Date de convocation** : 23 juin 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : EMPLOI-PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Christine NONY (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Marie THIOLAS), François DARTIGUES (donne pouvoir à Eric MAILLET), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Henry DUARTE), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Guillaume BOUCHARLAT), Benoit ERACLAS (donne pouvoir à Ghislaine ARCARO), Sandra GAUSSUIN-PISKULA (donne pouvoir à Lilian MORINON)

Absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Nathalie PUVILLAND, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Florent RIVOIRE

La ville de Corbas a développé une politique de soutien à l'insertion professionnelle des personnes résidant sur le territoire. Elle s'engage en faveur de l'inclusion et pour réduire le chômage.

Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Son rôle est d'aider les jeunes à formuler leurs projets, d'éclairer leurs choix possibles et de les orienter. Pour cela, la Mission Locale peut mobiliser, en fonction des besoins identifiés, divers dispositifs externes d'orientation, de bilan, d'évaluation ou de mise en situation en entreprise.

Depuis la création de l'antenne de Corbas, un conseiller d'insertion est présent 4 jours par semaine et propose un soutien à chaque jeune, pour élaborer et adapter son parcours d'insertion à son projet professionnel. Plus de 300 jeunes sont accompagnés chaque année. Ils sont en recherche prioritairement d'un emploi et d'une formation. Un suivi individualisé renforcé peut également être mis en place.

Ainsi, une convention d'objectifs et de moyens détermine le cadre d'intervention de la Mission Locale et en précise les modalités. Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire. La subvention demandée par la Mission locale pour l'année 2023 s'élève à 43 190 euros pour permettre la réalisation des actions. Pour 2023, de nouveaux objectifs ont été fixés afin d'accentuer le rapprochement avec les entreprises du territoire et développer les actions locales.

**Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 19 juin 2023**

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2023, ci-annexée, dans laquelle l'association « Mission locale Rhône Sud-Est» s'engage à mener un accompagnement global des jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans.
- **ATTRIBUE** la subvention de 43 190 € à la « Mission locale » répartie en deux versements.
- **DIT** que la dépense de 43 190 € sera imputée au chapitre 65 fonction 428 compte 65748 du budget principal 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs annuelle avec l'association « Mission Locale Rhône sud-Est».
- **DIT** que, si nécessaire, Monsieur le Maire ou son représentant pourra conclure tout avenant mineur à la convention.

**Adopté à l'unanimité**

**Avec 6 abstentions :**

Alexandre DIOT  
Benoit ERA  
CLASS  
Sandra GAUSSUIN-  
PISKULA  
Guillaume BOUCHARLAT  
Lilian MORINON  
Ghislaine ARCARO

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,